

Rencontre de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue

Date : mercredi 5 octobre 2016 à 13h00 (11^e rencontre de la Table GIRT)
Lieu : MFFP, 75, rue des Oblats Nord, Ville-Marie

Étaient présents :

Membres	Organismes
Philippe Pichette	MFFP-local
Louis-P. Dénommé	MRC de Témiscamingue
Loydy Brousseau	Tembec
Clémentine Cornille	Conseil régional de l'environnement de l'A.-T
Nicolas Baril-Gagnon	AGZAT
Ghyslaine Dessureault	Association des pourvoyeurs de l'Abitibi-Témiscamingue
Pierre Rivard	Organisme de bassin versant du Témiscamingue
Carol Racine	RLTP
Gérald Pétrin	Association des trappeurs du Témiscamingue
Pierre Bouffard	Club VTT et Club de motoneige du Témiscamingue
Yan Gaudet	Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais, Laurentide, Témiscamingue

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et du compte rendu du 6 septembre 2016
3. Suivi des actions de la rencontre du 6 septembre 2016
4. Retour sur la visite terrain du 14 septembre 2016
5. Priorisation des préoccupations et formation des comités techniques
6. Varia

2-Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu du 6 septembre 2016

L'ordre du jour est accepté. Le varia demeure ouvert.

Le compte-rendu du 6 septembre 2016 est approuvé après l'ajout d'une précision de l'ATTI au point 48. Le coordonnateur transmettra le document final par courriel.

3-Suivi des actions de la rencontre du 6 septembre 2016

Les préoccupations du CREAT ont été révisées et incluses au tableau final des préoccupations, de même que celles du Syndicat des producteurs acéricoles.

Le MFFP apporte une explication supplémentaire en lien avec la fermeture d'un chemin dans le secteur de Senneterre. Il y a 2 possibilités pour procéder à la fermeture d'un chemin en milieu forestier soit une procédure pour les chemins existants (processus long et au frais du demandeur, nécessite une recommandation de la TGIRT) et une procédure pour les nouveaux chemins. Cette dernière est entendue lors de la consultation publique du PAFI et le chemin est scarifié et reboisé après les opérations de récolte.

4-Retour sur la Visite terrain du 14 septembre 2016

Les participants expriment leurs impressions sur la visite. L'AGZAT et l'ATTI mentionnent qu'il n'y avait pas beaucoup de modifications à apporter au plan de coupe pour améliorer la connectivité des habitats fauniques sans que les volumes récoltés ne soient à la baisse. Le MFFP et Tembec mentionnent que les consultations sur le PAFI spécial de récupération de la TBE se sont tenues en février 2016 et le secteur a été coupé en juin 2016. L'échéance serrée entre la planification et la récolte n'a pas permis de modifier le patron de récolte en fonction d'améliorer la connectivité des habitats.

Le CREAT demande si la possibilité forestière sera dépassée pour le plan spécial. Le MFFP répond que sur une année c'est possible mais que pour la période du calcul de possibilité forestière, elle sera respectée. Lors de la révision et de la mise à jour du calcul de possibilité forestière (au 5 ans), le forestier en chef prendra en compte l'état d'avancement de l'épidémie de TBE et les interventions de récolte. Il pourrait arriver que la possibilité forestière diminue légèrement suite à cette mise à jour.

Programme d'investissement du MFFP dans les axes routiers stratégiques

Le MFFP nous explique que le projet de réfection de la chute des Pin Rouges entre le chemin Maniwaki (N-819) et le chemin de Béarn (N-814) est accepté par les autorités provinciales. Le MFFP bénéficie d'un budget provincial de 4 millions de dollars et investira 1,7 millions de dollars sur 2 ans au Témiscamingue afin de refaire le chemin selon les spécifications d'un chemin forestier de classe 2. L'essentiel du projet consiste à refaire le tracé du chemin, élargir l'emprise et la surface de roulement, éliminer les courbes dangereuses et adoucir les pentes abruptes. Le gravelage du chemin sera fait également. Une des conditions de réalisation du projet est l'implication du milieu pour 10% du financement. Une demande du MFFP est faite auprès des membres de la table GIRT afin de voir l'intérêt à participer au projet. Les membres mentionnent qu'il est déplorable d'investir dans la réfection des chemins alors qu'il n'y a aucun budget disponible pour l'entretien et le nivelage. Le coordonnateur demande au MFFP et à Tembec d'écrire aux partenaires potentiels afin de demander officiellement une participation financière et expliquer en détail l'ensemble du projet. Le maître d'œuvre de la réalisation du projet est Tembec.

5-Priorisation des préoccupations

Les participants sont divisés en 3 groupes et le tableau des préoccupations est remis à chacun des groupes. L'exercice de priorisation de chaque groupe sera fait en fonction des besoins. 4 thèmes ont ressortis parmi l'ensemble. Il est entendu que 4 sous-groupes de travail seront responsables de l'élaboration des VO et de la documentation des préoccupations.

1-Sous-groupe Faune :

Ghyslaine Dessureault	APAT
Nicolas Baril-Gagnon	AGZAT
Gérald Pétrin	ATTI
Carol Racine	RLTP
Pierre Bouffard	Club VTT et Club motoneige
Loydy Brousseau	Tembec
Philippe Pichette	MFFP

2-Sous-groupe planification chemins multi usages

Pierre Bouffard	Club VTT et Club motoneige
Nicolas Baril-Gagnon	AGZAT
Gérald Pétrin	ATTI
Loydy Brousseau	Tembec
Philippe Pichette	MFFP

3-Sous-groupe Paysages

Ghyslaine Dessureault	APAT
Nicolas Baril-Gagnon	AGZAT
Carol Racine	RLTP
Loydy Brousseau	Tembec
Philippe Pichette	MFFP

4-Sous-groupe développement économique

Nicolas Baril-Gagnon	AGZAT
Yan Gaudet	SPAOLT
Carol Racine	RLTP
Loydy Brousseau	Tembec
Philippe Pichette	MFFP

La procédure de travail sera établit lors de la première rencontre de chaque comité. Une liste de distribution courriel sera faite pour chaque groupe afin d'échanger l'information de façon efficiente. Une révision des

modalités existante et des VOIC en vigueur ailleurs au Québec sera faite. Les VOIC régionaux des autres TGIRT seront regardés afin de voir si leur application est possible pour notre territoire. Des rencontres seront faites au besoin. Les VO seront présentés à la TGIRT pour entérinement.

L'OBVT fera une présentation lors de la rencontre du 2 novembre sur les VO Esker et les VO bassins versants, qui sont en vigueur dans Rouyn-Noranda (082-51) et dans la Vallée de l'Or (83-51). Nous regarderons la possibilité de les adaptés à notre territoire et de les déposés au MFFP pour les PAFI-T 2018-2023.

Fin de la réunion à 16h55.

Suivi des actions :

Responsable	Sujet	Action	Suivi
Louis-P.	VOIC régionaux et bilan 3 ans	Transféré de nouveau la présentation du MFFP aux membres	✓
Louis-P.	Dérogation spatiale CMO	Transféré de nouveau le document de dérogation spatiale aux membres	✓
Louis-P.	Visite d'un chantier de TBE	Inclure les commentaires et produire la version finale	✓